

ANNEXE 4

Principes de tarification et de facturation appliqués aux experts recourant à OPALEXE

Pour la parfaite information des cours et tribunaux, sont portées à leur connaissance les règles relatives aux frais exposés par les experts recourant à dématérialisation au travers du système OPALEXE.

La tarification appliquée se décompose en un frais fixe et deux coûts variables :

- Frais fixe : **Ouverture d'une expertise par l'expert : 35 € HT**
- 2 coûts variables :
 - **Coût pour l'ajout d'une partie : 10 € HT** (Peu importe le nombre d'intervenants dans cette partie) ;
 - **Coût pour un certificat logiciel : 15€ HT** (**Obligatoire dans le cas où** un intervenant ne dispose pas de certificat, telle une partie non représentée par avocat).